

Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019

PRESENTS :

Mr BECKER Paul, Maire
Mr JORLAND Henri, Mme JOUFFROY Guigone, Adjoint
Mr TAILLIART Romaric, Mr SORDET Eric, Mme DUBUET Nathalie,
BAUDINET Franck, Mr MARCHETTO Jocelyn, Mr PATRIARCHE Joël,
Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mme CAIRE Marie-Christine,
Secrétaire de Séance : Mr TAILLIART Romaric

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2019 est adopté.

2°) APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMPETENCE GEMAPI DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Lors de son Conseil Communautaire du 10 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération a pris acte des évolutions issues de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM), et de la loi portant Nouvelle organisation du territoire de la République (dite NOTRe).

La loi MAPTAM a, en effet, confié aux Communes la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence, composée de quatre grandes missions (aménagement de bassin, entretien et aménagement des cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des sites), a néanmoins été transférée le 1^{er} janvier 2018 aux établissements publics de coopération par la loi NOTRe.

La Communauté d'agglomération a donc modifié ses statuts en conséquence.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications statutaires décidées par la Communauté d'Agglomération
- Autorise le Maire à signer tout document à intervenir

3°) TRESORERIE

-La trésorerie demande au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal donne son accord.

-Suite à une erreur d'inversion de chiffres, la trésorerie nous informe qu'il y a lieu de refaire la délibération précédente. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de refaire la délibération avec les chiffres corrigés.

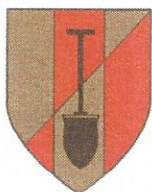
4°) MEDECINE DU TRAVAIL

Suite au dernier Conseil d'Administration du Centre de Gestion, le taux de cotisation à l'adhésion à notre service de médecine préventive a été réévalué à 0.42%.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'accepter ce taux et de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer l'avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce taux et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention.

MAIRIE DE
TAILLY



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny
7°) PLAQUE DE RUE

Des plaques de nom de rue vont être commandées pour les rues de la Zone artisanale ainsi que 2 plaques disparues suite à travaux de particulier au centre du village.

8°) VITESSE DANS TAILLY

La vitesse de circulation dans les rues de Tilly reste un problème important: La commune va commander pour une location temporaire 2 radars pédagogiques auprès de la Sté Signature. Suite aux statistiques émises par ces radars, l'installation de nouveaux panneaux "30 km/h rappel" pourra être envisagée.

9°) RENOVATION SALLE DE CLASSE

Une étude est en cours pour la réfection de la salle de classe qui pourra accueillir des activités associatives, des réunions ainsi que des petits rassemblements familiaux (décès, apéritifs de mariages, etc... Des devis ont été demandés concernant la peinture, les luminaires et du mobilier.

10°) TERRAIN MULTI-SPORT

Concernant le projet de création d'un terrain de sport sur la plateforme du court de tennis, nous avons émis la possibilité d'installer des combinés et frontons complets (entre 11940 et 15194€ H.T. y compris la pose.)

Monsieur Le Maire propose d'installer juste le combiné central (x2) (bruts 8 239€ HT pose comprise) Soit un coût total avec 4 appareils fitness 15 317€ HT .

Un contrôle de sécurité est à prévoir tous les 2 ans (184€).

Voir possibilités de subventions : 30% Conseil Départemental, 25 % DETR, 20 % Conseil Régional.

11°) QUESTIONS DIVERSES

Refaire la photo du siècle

Voir la bouche d'égout devant chez CAIRE